

Candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant

PROCÉDURE DE RÉEXAMEN DE MON DOSSIER

LE 2 JUIN, je constate que :

- je n'ai pas de proposition d'admission,
- je n'ai pas de proposition d'admission adaptée.



DÈS LE 2 JUIN

- Je saisis la **Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur** (CAES) en envoyant un mail via la rubrique « CONTACT » (à partir de mon dossier).

 **Même si j'ai des vœux en attente.**

- Dès réception de la réponse par mail, je suis la procédure indiquée et transmets **mon dossier médical avec toutes les pièces justificatives nécessaires**.

La CAES étudiera ma demande d'inscription en fonction de mes besoins et de ma situation.



AVANT LE 2 JUIN 2022

Je constitue mon dossier médical :

- J'expose ma situation particulière (besoins d'accompagnement, de soins, de transport, etc.) ;
- Je renseigne la fiche de liaison dans mon dossier Parcoursup (dans la rubrique « Handicap/Besoins spécifiques » de l'onglet « Mon profil ») ;
- Je prépare toutes les pièces justificatives nécessaires.

Besoin d'un conseil ?

- À tout moment, je **peux poser des questions dans la rubrique CONTACT** de Parcoursup (depuis mon dossier).

- Je bénéficie d'un **accompagnement adapté** dans l'élaboration de mon projet par le **Réseau Handicap Orientation** (RHO) :

Tél. : 01 44 62 35 95

reseau.handicap.orientation@ac-paris.fr

